



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de la *fontaine de La Poésie romane*, dite aussi *fontaine Clémence Isaure*, place de la Concorde à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la *fontaine de la Poésie romane* dite aussi *fontaine Clémence Isaure* présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de l'ensemble des sculptures de style Art nouveau, notamment la statue de Clémence Isaure et les bas-reliefs au rendu poétique de la colonne, œuvres du sculpteur Leo Laporte-Blairsy (1865-1925),

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – l'ensemble de la *fontaine de la Poésie romane* avec ses bas-reliefs, la colonne et la statue de Clémence Isaure, située place de la Concorde à TOULOUSE (Haute-Garonne), non cadastré, appartenant à la commune de TOULOUSE, SIREN n°213 105 554, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le

30 JUIL. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Nicolas HESSE

Département :
HAUTE-GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AC
Feuille : 823 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/01/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Plan annexé à l'arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques de la
fontaine de la Poésie romane, place
de la Concorde à Toulouse
(Haute-Garonne)**

 : partie inscrite en totalité

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 9
tel. 05 34 31 11 20 - fax 05 34 31 12 42
cdf.toulouse@dgtf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

